

Commune de PLAINES SAINT LANGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix Avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plaines-Saint-Lange se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christophe GAVAZZI, Maire.

Présents : MM. Christophe GAVAZZI, Maire ; David CHEVALLOT-BEROUX, Mmes Adeline DUC, adjoints ; Annie MONTILLOT, M. Jean RAMON, Mme Gladys DE SMIDT, MM. Félix BACZKIEWICZ, Jean-Claude PAYTA, Mme Charlène LAMOTTE, conseillers municipaux.

Absente : Mme Véronique PLACET.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Clôture du procès-verbal de la séance du 06 Mars 2025,
- Compte Financier Unique 2024 - service des Eaux,
- Compte Financier Unique 2024 - Commune,
- Taxes communales 2025,
- Affectation des résultats 2024 - Commune,
- Budget primitif 2025 - Commune,
- Informations diverses (dérogation scolaire, visite du bief au moulin, ...)
- Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Félix BACZKIEWICZ est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL DU 06 MARS 2025

Suite à l'envoi par courriel du procès-verbal de la précédente séance du 06 Mars 2025, aucune observation n'est formulée. Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025/10

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – SERVICE DES EAUX

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que M. David CHEVALLOT-BEROUX a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique,

Considérant que M. le Maire a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du SCEA Plaines-Saint-Lange, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	43 730,00	66 750,00	110 480,00
	Recettes réalisées (1)	B	52 340,81	40 453,93	92 794,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	129 722,00	105 263,00	234 985,00
	Dépenses réalisées (1)	E	51 903,32	64 880,31	116 783,63
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	437,49	-24 426,38	-23 988,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	85 992,42	38 513,92	124 506,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	86 429,91	14 087,54	100 517,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	86 429,91	14 087,54	100 517,45

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Résultat de clôture de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SCEA PLAINES-SAINT-LANGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	85 992,42	0,00	437,49	0,00	86 429,91
Fonctionnement	38 513,92	0,00	-24 426,38	0,00	14 087,54
Sous-Total	124 506,34	0,00	-23 988,89	0,00	100 517,45
TOTAL III	124 506,34	0,00	-23 988,89	0,00	100 517,45
TOTAL I + II + III	124 506,34	0,00	-23 988,89	0,00	100 517,45

Décision certifiée exécutoire
Reçu par le représentant de
l'Etat le 15.04.2025
Publiée ou notifiée le 15.04.2025

DELIBERATION N° 2025/11**Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – COMMUNE**

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que M. David CHEVALLOT-BEROUX a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique,

Considérant que M. le Maire a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte financier unique 2024 de la Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	229 858,00	244 390,00	474 248,00
	Recettes réalisées (1)	B	134 316,75	268 022,76	402 339,51
	Restes à réaliser	C	3 350,00	0,00	3 350,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	172 932,00	412 193,00	585 125,00
	Dépenses réalisées (1)	E	90 091,97	211 076,73	301 168,70
	Restes à réaliser	F	13 847,00	0,00	13 847,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	44 224,78	56 946,03	101 170,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-56 926,46	167 803,27	110 876,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-12 701,68	224 749,30	212 047,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-10 497,00	0,00	-10 497,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-23 198,68	224 749,30	201 550,62

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-56 926,46	0,00	44 224,78	0,00	-12 701,68
Fonctionnement	276 161,73	108 358,46	56 946,03	0,00	224 749,30
TOTAL I	219 235,27	108 358,46	101 170,81	0,00	212 047,62
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73904-SCEA PLAINES-SAINT-LANGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	85 992,42	0,00	437,49	0,00	86 429,91
Fonctionnement	38 513,92	0,00	-24 426,38	0,00	14 087,54
Sous-Total	124 506,34	0,00	-23 988,89	0,00	100 517,45
TOTAL III	124 506,34	0,00	-23 988,89	0,00	100 517,45
TOTAL I + II + III	343 741,61	108 358,46	77 181,92	0,00	312 565,07

Décision certifiée exécutoire
Reçu par le représentant de
l'Etat le 15.04.2025
Publiée ou notifiée le 15.04.2025

DELIBERATION N° 2025/12**Objet : TAXES COMMUNALES 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de n'apporter aucune modification sur les taxes communales pour l'année 2025, fixées comme suit :

Taxe foncière bâtie :	34,87 %
Taxe foncière non bâtie :	15,74 %
Taxe d'habitation :	19,88 %

Décision certifiée exécutoire
Reçu par le représentant de
l'Etat le 15.04.2025
Publiée ou notifiée le 15.04.2025

DELIBERATION N° 2025/13**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - COMMUNE**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	56.946,03 €
- un excédent reporté de :	167.803,27 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	224.749,30 €
- un déficit d'investissement de :	12.701,68 €
- un déficit des restes à réaliser de :	10.497,00 €
soit un besoin de financement de :	23.198,68 €

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

• affectation complémentaire en réserve (1068) :	23.198,68 €
• excédent du résultat reporté en fonctionnement (002) :	201.550,62 €
• déficit du résultat d'investissement reporté (001) :	12.701,68 €.

Décision certifiée exécutoire
Reçu par le représentant de
l'Etat le 15.04.2025
Publiée ou notifiée le 15.04.2025

DELIBERATION N° 2025/14**Objet : BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE**

M. le Maire présente le prévisionnel de l'exercice 2025 du budget communal comme suit :

Investissement :

Dépenses :	251.354,68 €
Restes à réaliser :	13.847,00 €

Recettes :	261.851,68 €
Restes à réaliser :	3.350,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	456.601,62 €
Recettes :	456.601,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement :	7.50%,
Investissement :	7.50 %.

Décision certifiée exécutoire
 Reçu par le représentant de
 l'Etat le 15.04.2025
 Publiée ou notifiée le 15.04.2025

Délibération 2025/14 – notes complémentaires mentionnées lors du débat : Le dossier concernant l'aménagement de la Place du Lavoir n'est toujours pas consolidé. Des subventions sont encore en suspens (DETR, Département). 140.000 € est une forte dépense à budgéter alors que d'autres programmes pourraient avancer. Avec l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal a décidé de donner priorité à l'aménagement d'au moins un logement dans la maison acquise en début d'année 4-6 rue du Pont. Toutefois, une somme de 30.000 € a été inscrite sur le programme de la Place du Lavoir dans le cas où le début des travaux peut intervenir en fin de cette année.

INFORMATIONS DIVERSES**Dérogation scolaire**

M. le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal concernant une demande de dérogation scolaire déposée par M. KOLOS et Mme GAVAND pour leur fille Mélona qu'ils souhaitent inscrire au Groupe scolaire d'Essoyes à la prochaine rentrée de septembre. Les parents sont titulaires de 2 CDD dont un en saisonnier. Les frais de scolarité s'élèvent à 1000 € annuels et seront à la charge de la Commune de Plaines-Saint-Lange.

Sur le principe, on peut comprendre la demande initiale compte tenu des avantages de proximité pour scolariser les enfants à Essoyes. Pour autant, les Communes de Plaines-Saint-Lange et Mussy-sur-Seine ont développé un accompagnement périscolaire important. Les écoles de Mussy-sur-Seine proposent une garderie matin et soir avec des horaires assez larges ((7h-9h00 et 16h30-18h30) ainsi qu'une cantine le midi dont le reste à charge financier est assuré par les deux collectivités. Dans ce contexte, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à cette dérogation.

Visite du bief du moulin

M. le Maire propose de visiter le bief du moulin qui est un endroit très joli et intéressant que très peu d'habitants connaissent. Cette visite serait guidée par Georges ROYER, avec l'accord de M. HUET propriétaire (fonctionnement des vannages ainsi que des installations).

Une date est arrêtée au Dimanche 25 Mai 2025 à 10 h 00.

Des flyers avec coupon-réponse seront distribués dans les boîtes aux lettres pour inscription en mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le LUNDI 05 MAI 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 H 35.

Le Maire,
 Christophe GAVAZZI.

Le secrétaire de séance,
 Félix BACZKIEWICZ.